



**Rapport
d'activité
2007**



www.afnic.fr
afnic@afnic.fr

Immeuble International - Montigny le Bretonneux - 78181 Saint Quentin en Yvelines Cedex (France)
Tél. : +33 (0)1 39 30 83 00 - Fax : +33 (0)1 39 30 83 01
Siret : 414 757 567 00022 - APE : 6311Z - TVA N° FR 72 414 757 567
Copyright 2008 AFNIC

Sommaire

	Déjà 10 ans !	6
1	Des changements structurels	8
	1.1 Évolution de la composition du conseil d'administration	8
	1.2 Modification des statuts	10
2	Poursuite de l'évolution de nos offres de service	12
	2.1 Nouveaux services opérationnels pour les bureaux d'enregistrement	12
	2.2 Mise en place d'une politique d'hébergement de zones	14
	2.3 Refonte de la politique de publication et d'accès à l'information sur les enregistrements en <i>.fr</i>	15
3	Développement d'une veille et d'un transfert économique et technologique	17
	3.1 Observatoire du marché – première édition	17
	3.2 Instauration d'une activité R&D à part entière	20
4	Rayonnement et coopération au niveau national et international	22
	4.1 Intensification des campagnes de communication	22
	4.2 L'AFNIC plus présente et proactive à l'international	23
5	Focus	24
	5.1 Les suites du décret du 6 février 2007	24
	5.2 Évolution politique et juridique du contexte des noms de domaine en France	24
	5.3 Mise en place du comité stratégique	25
	5.4 Trois questions au président du comité stratégique	25
6	Perspectives	27
7	Annexes	28
	7.1 Membres et salariés de l'AFNIC	28
	7.2 Statistiques sur l'activité	31
	7.3 Statistiques financières	33
8	Glossaire	36

Déjà 10 ans !

Le 3 décembre 2007, l'AFNIC fêtait ses 10 ans.

Que de chemin parcouru depuis 1997 avec seulement deux présidents et deux directeurs généraux différents !

Une idée intéressante d'Édito aurait pu consister à lister toutes les décisions - bonnes et mauvaises-prises sur la politique d'enregistrement en *.fr* depuis sa délégation par l'IANA en septembre 1986...

En résumé, ça donnerait :

- De 1996 à 1998 : création de nombreux domaines publics (*.tm.fr*, *.gouv.fr...*) et sectoriels (*notaires.fr*, *pharmacien.fr...*)
- 1999 : création des derniers domaines publics *.nom.fr* et *.com.fr* et premiers assouplissements de la charte de nommage (sur le nombre de noms de domaine par titulaire et le droit au nom)
- Juin 2000 : création de la liste des termes fondamentaux, poursuite de l'assouplissement de la charte sur le nombre de noms de domaine par titulaire
- Novembre 2001 : suppression de la limitation du nombre de noms de domaine par titulaire
- Mai 2004 : suppression du « droit au nom » pour les titulaires personnes morales
- 2005 : renforcement de la protection des noms des communes françaises
- Juin 2006 : ouverture du *.fr* aux personnes physiques

Mais cet exercice est trop long et fastidieux...

Une chose est toutefois sûre : l'AFNIC est arrivée à l'âge de raison ; elle a gagné en maîtrise technique, est plus en phase avec les besoins des utilisateurs et s'est largement ouverte sur l'extérieur, bref elle a gagné en maturité.



À l'aube du cap du million de noms de domaine (un peu plus de 991 000 au 31 décembre 2007) et dans l'attente prochaine de sa désignation officielle par le ministère en charge des communications électroniques, l'AFNIC est sereine : elle connaît les efforts fournis pour en arriver là et mesure ceux qu'il lui faudra fournir pour poursuivre dans cette voie et s'améliorer encore.

Si 2007 marque clairement la fin des « grands travaux » du *.fr*, elle représente également l'année de la réflexion sur l'avenir, tant au niveau de l'évolution du système d'information que de la modernisation des pratiques. Les ambitions de l'AFNIC pour demain doivent être définies dès maintenant et partagées par le plus grand nombre : administrateurs, membres, salariés, clients.

Avec « l'appel à candidatures » pour la gestion des extensions nationales sur internet qui doit être lancé en 2008 par le ministère en charge des communications électroniques, une réflexion sur la stratégie de l'AFNIC a été lancée. Cette réflexion va bien au-delà de la simple réponse à l'appel ; elle doit définir quels objectifs notre association doit se fixer et envisager dès maintenant les différents moyens pour y parvenir, en termes humains, techniques et *in fine*...financiers.

Un beau défi à relever pour tous les dirigeants, les membres et les collaborateurs.



Mathieu Weill
Directeur Général

Jean-Claude Gorichon
Président du conseil d'administration

Évolution de la composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'AFNIC a connu un profond renouvellement avec l'arrivée de six nouveaux représentants entre avril et juin 2007.

Les membres fondateurs **INRIA** et le **ministère en charge de la recherche** ont nommé deux nouveaux représentants, respectivement :

- Monsieur **Jean-Pierre Verjus**, directeur général adjoint de l'INRIA, en remplacement de Monsieur Guy Aubert.
- Monsieur **Dany Vandromme**, chargé de mission à la direction de la stratégie, au sein de la direction générale de la recherche et de l'innovation en remplacement de Monsieur Frédéric Gruet.
- Le **ministère en charge des communications électroniques** doit également procéder à une nouvelle nomination, suite au départ de Monsieur Nicolas Touré.

En outre, l'assemblée générale ordinaire de juin 2007 a été l'occasion du renouvellement triennal des membres élus du conseil d'administration.

Pour le collège « bureaux d'enregistrement » :

- **INDOM** a été réélu, représenté par Monsieur **Stéphane Van Gelder**, fondateur et directeur associé ;
- **Netnames**, représenté par Monsieur **Peter Cousyn**, country manager France a remplacé Nordnet qui arrivait au terme de ses deux mandats consécutifs.

Pour le collège « utilisateurs », deux nouveaux élus sont venus remplacer la CCI de Paris et l'ACSEL qui ne se représentaient pas ; il s'agit de :

- l'**Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie** (ACFCI) représentée par Monsieur Jean-François Bernardin, qui a rapidement remis son mandat à Monsieur **Philippe Clerc** ;
- l'**ISOC France**, représentée par Monsieur **Philippe Batreau**.

Enfin pour le Collège international, le NIC Sénégal a été remplacé par :

- l'**Institut Polytechnique de l'université de Conakry** (Guinée) représenté par Monsieur **Abdoulaye Diakité**.

Nouvelle composition du conseil d'administration en décembre 2007

5 membres nommés :



Pour l'INRIA Président	Pour l'INRIA	Pour le ministère en charge de la recherche	Pour le ministère en charge de l'industrie	Pour le ministère en charge des communications électroniques
renouvelé en 2007 Jean-Claude Gorichon	nommé en 2007 Jean-Pierre Verjus	nommé en 2007 Dany Vandromme	nommé en 1998 Vincent Théry	En attente de nomination

5 membres élus :



Pour le comité prestataires INDOM	Pour le comité prestataires NetNames	Pour le comité utilisateurs ACFCI	Pour le comité utilisateurs ISOC France	Pour le Collège international Institut polytechnique, université de Conakry
(réelu) Stéphane Van Gelder	(élu) Peter Cousyn	(élu) Philippe Clerc	(élu) Philippe Batreau	(élu) Abdoulaye Diakitè



Monsieur **Perica Sucevic**
reste commissaire du gouvernement,
nommé par le ministère en charge des
communications électroniques.

1.2 Modification des statuts

Parallèlement au changement important de la composition du conseil d'administration, 2007 a également été l'année du vote des nouveaux statuts pour l'AFNIC. Après 10 ans de fonctionnement, une reconsidération de la place des différents acteurs dans l'association ainsi qu'un toilettage des textes de fonctionnement s'avéraient nécessaires.

Trois objectifs principaux étaient poursuivis :

- **Faire une distinction claire entre les membres de l'association, les clients et les partenaires.**

Association loi 1901, l'AFNIC exigeait, depuis sa création, que toutes ses relations avec un interlocuteur s'inscrivent dans le cadre d'une adhésion. Les membres étaient indistinctement des bureaux d'enregistrement avec qui une relation commerciale existait, des utilisateurs qui participaient à la vie associative ainsi que des partenaires pouvant proposer des services associés comme les procédures alternatives de résolution des litiges (PARL) pour l'extension *.fr*.

Afin de clarifier ses relations avec ses différents interlocuteurs, l'AFNIC a défini trois catégories :

- Avec ses **membres** (bureaux d'enregistrement, utilisateurs ou Collège international), elle établit des relations d'échange et de concertation sur tout ce qui touche à des choix techniques, juridiques, marketing ou financiers. Les coûts d'adhésion sont volontairement abordables pour tous :

Membres	Bureaux d'enregistrement	Utilisateurs		Collège international	Fondateurs, Honneur
		Personnes morales	Personnes physiques		
Coût annuel d'adhésion	300 € HT	150 € HT	50 € HT	50 € HT	gratuit

- Avec ses **clients**, les bureaux d'enregistrement ayant une activité d'enregistrement de noms de domaine en *.fr* ou *.re*, elle a une relation commerciale, précisée dans le contrat de service liant les deux parties. Chaque client peut choisir entre deux options : un forfait annuel de 1450 € HT et des prestations facturées 4,80 € HT l'unité (Option 1) ou bien un forfait annuel à 450 € HT et des prestations facturées à 5,80 € HT l'unité (Option 2).
- Enfin, avec ses **partenaires** divers (pouvant également être des membres ou clients), l'AFNIC formalise ses relations dans des contrats de partenariat qui peuvent aussi bien concerner la mise en place de procédures alternatives de résolution des litiges ou le développement d'opérations conjointes, que l'offre de services à valeur ajoutée à partir de la liste des noms de domaine en *.fr* prochainement proposée.

- **Découpler l'activité économique de la gouvernance de l'association.**

Comme précisé ci-dessus, jusqu'en 2007, les bureaux d'enregistrement devaient adhérer à l'AFNIC pour pouvoir exercer une activité d'enregistrement de noms de domaine. Suivant leur volume d'enregistrement annuel de noms de domaine (inférieur ou supérieur à 1 000), se « déduisait » assez logiquement un coût de cotisation qui avait un lien direct sur leur droit ou non de participer à la vie associative et donc d'influer sur les décisions de l'association.

Ce lien entre coût d'adhésion et participation aux comités de concertation avait pour effet pervers de ne rendre financièrement intéressante la participation à la vie de l'association qu'aux bureaux d'enregistrement dont le modèle économique privilégiait le volume d'enregistrement. Pour les autres, seule une volonté affirmée de participer aux instances consultatives justifiait de payer la cotisation *ad hoc*.

Dorénavant, avec les nouveaux statuts, le coût d'adhésion n'est plus corrélé au volume d'enregistrement : pour 300 € HT annuel, tout bureau d'enregistrement peut choisir de participer à la vie associative, quel que soit le volume de son activité.

- **Donner la possibilité à tous les membres de l'association de s'exprimer dans les instances de consultation.**

Enfin, le dernier objectif poursuivi par la refonte des statuts de l'association était l'égalité d'accès aux organes consultatifs par tous les membres de l'association, qu'ils soient petits ou gros bureaux d'enregistrement, utilisateurs personnes morales ou personnes physiques ou adhérents du Collège international.

À compter du 1^{er} janvier 2008, tout membre peut par sa simple adhésion choisir de venir s'exprimer aux comités de son collège, ou de participer à d'éventuels forums en ligne. En fonction des collèges, la participation aux groupes de travail technique, juridique ou marketing et communication peut également être proposée.

Ce fonctionnement plus simple, plus transparent et plus équitable est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Il doit permettre une meilleure implication de tous les membres de l'association dans ses choix d'évolution.

2

Poursuite de l'évolution de nos offres de service

2006 ayant été l'année de la « révolution » avec l'ouverture du .fr aux personnes physiques, 2007 a été celle

de la consolidation des efforts entrepris dans l'évolution des modes de fonctionnement et de l'offre de nouveaux services, tant sur le plan technique que juridique.

Parallèlement à l'ouverture de nouveaux services opérationnels pour les professionnels des enregistrements de noms de domaine, l'AFNIC a consacré l'année 2007 à renforcer son infrastructure réseau en démultipliant notamment les accès à ses serveurs de .fr et a souhaité mettre en place une politique pérenne et équitable de publication et d'accès à ses données.

2.1

Nouveaux services opérationnels pour les bureaux d'enregistrement

12

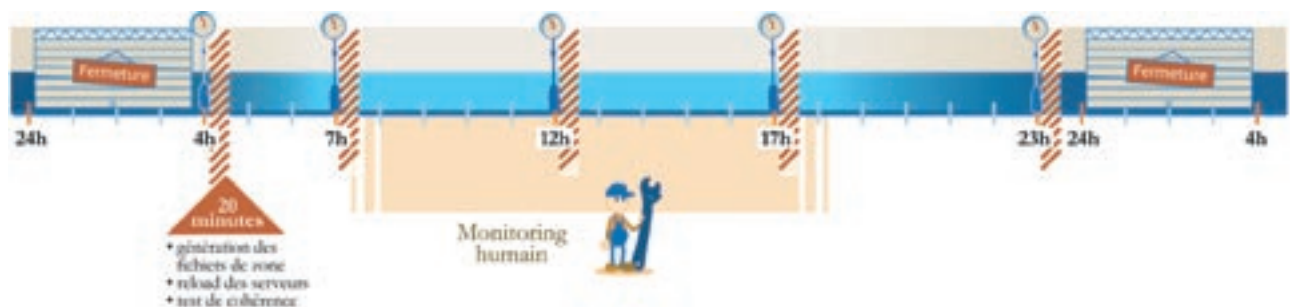
Cœur de métier de l'AFNIC, le système d'enregistrement des noms de domaine est en perpétuelle évolution. En plus des améliorations continues de la chaîne d'enregistrement depuis 2004, trois nouveaux services importants à destination des bureaux d'enregistrement ont été proposés en 2007.

- **Élargissement de la plage d'enregistrement des noms de domaine**

Le premier service, le plus visible, a été l'ouverture importante des plages d'enregistrement des .fr et .re. Depuis octobre 2007, un nom de domaine peut être enregistré en continu 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. La fréquence des publications des noms de domaine enregistrés a également été revue à la hausse : la zone se recharge dorénavant cinq fois par jour contre une fois à 18h30.

En moyenne, un nom de domaine correctement installé peut dorénavant être opérationnel en quelques heures contre quelques jours il y a encore peu.

Le schéma ci-après indique la plage horaire d'enregistrement en continu de 4h du matin à minuit ainsi que les heures de rechargement de la base DNS rendant visibles et actifs les nouveaux noms enregistrés.



Cette nouvelle offre de service, devenue indispensable en 2007, a nécessité un long travail préalable de mise à jour du pilotage de la chaîne d'enregistrement.

Chaque module composant la chaîne d'enregistrement (recueil de la demande et validation par rapport à la charte, envoi des tickets, gestion des tickets, vérification technique, installation du nom de domaine, publication DNS) devait pouvoir être piloté de façon indépendante des autres modules et ceci, 24 heures sur 24 pour permettre un enregistrement quasi continu.

Une équipe d'exploitation technique dont la principale mission est la prise en charge de la maintenance, de la surveillance et de l'évolution des systèmes informatiques a de ce fait vu le jour fin 2007. Cette équipe est vouée à se renforcer dans les prochains mois et à former un pôle « exploitation » dans un nouvel organigramme début 2008.

● **Pérennisation du banc de test**

Quelques semaines avant l'ouverture aux personnes physiques en 2006, un banc de test temporaire avait été offert aux bureaux d'enregistrement pour leur permettre de tester leur système sur la chaîne d'enregistrement nouvellement développée. Ce banc de test était resté actif quelques semaines puis fermé en attente d'un nouvel outil de test plus pérenne.

Depuis avril 2007, c'est chose faite. Tous les essais d'opérations existantes peuvent être effectués « grandeur nature » sur la chaîne d'enregistrement de l'AFNIC, l'intégralité des modules de la chaîne ayant été déployée sur le banc de test permanent et mis à disposition de tous les professionnels.

L'année 2008 verra se compléter cette offre avec un espace web dédié permettant des créations d'objets de test et des informations spécifiques au banc.

● **Mise en place d'un site de communication opérationnelle**

Enfin, un autre service opérationnel notable a été mis à disposition des bureaux d'enregistrement en 2007, le site de communication <http://www.afnic.fr/operations>. Sont disponibles sur ce nouvel espace, en temps réel, toutes les actualités sur les opérations, l'état des services offerts par l'AFNIC ainsi que l'agenda des projets.

Ce site permet aussi l'abonnement à un flux RSS ou Atom permettant ainsi aux bureaux d'enregistrement de recevoir toutes les actualités sans avoir à se rendre sur le site ni à appeler le Support clients de l'AFNIC.



L'offre de nouveaux services et l'amélioration continue de la chaîne d'enregistrement n'aurait pas été possible sans le lourd et nécessaire travail de gestion des DNS et d'hébergement de zones (ou *Top Level Domains*) qui incombe à l'AFNIC.

En effet, bien que moins apparente, cette activité de l'AFNIC est indispensable pour assurer une bonne visibilité et offrir le meilleur niveau possible de sécurité et de stabilité non seulement pour les zones dont elle a la charge (*.fr* et *.re*) mais aussi pour celles qu'elle héberge en « DNS secondaire » (plus d'une vingtaine en 2007 : *.es* (Espagne), *.hu* (Hongrie), *.mr* (Mauritanie), *.pt* (Portugal), *.ru* (Russie), *.sn* (Sénégal)...))

L'année 2007 a permis de formaliser la politique déjà ancienne d'hébergement de zones (plus spécifiquement pour les codes pays ou « ccTLD ») et des ressources spécifiques ont pu être dédiées à ce type de service.

Deux évolutions majeures sur le plan technique sont à mentionner :

- La configuration des zones a été revue afin de **gagner en rapidité de rechargement** : la taille du fichier de zones a été considérablement réduite, grâce à une technique dite « d'aplatissement de zones » et sa gestion a été simplifiée.
- Les services ont été redistribués (hébergement et machines) afin d'optimiser **les performances des zones gérées**. La zone *.fr* a été séparée des autres zones afin de rendre sa gestion plus souple et indépendante.

D'autre part, l'AFNIC a mis en place un nouvel ensemble de serveurs basé sur la technologie anycast afin d'accroître la robustesse et la qualité du service DNS dont elle a la responsabilité.

L'**anycast** est une technique d'adressage et de routage permettant de rediriger les données vers le serveur DNS le « plus proche » ou le « plus efficace » selon la politique de routage définie.

Cette technique appliquée au service DNS présente un avantage double : elle permet d'améliorer au fur et à mesure de l'extension géographique du service, la qualité du service DNS non seulement en termes de temps de réponse mais aussi de robustesse puisqu'elle offre une meilleure résistance aux attaques par saturation (DoS).

La mise en place de cette politique d'hébergement de zones se poursuit en 2008 notamment par l'évolution des techniques mises en œuvre. Une surveillance du DNS est assurée par un organisme indépendant (RIPE-NCC) et par la société Witbe, ce qui aide si nécessaire à réorienter la politique déployée afin de maintenir l'objectif affiché d'une politique la plus fiable et sécurisée possible d'hébergement de zones.

Refonte de la politique de publication et d'accès à l'information sur les enregistrements en .fr

Depuis sa création, l'AFNIC propose au public un service de requête Whois permettant de consulter les informations contenues dans cette base en accord avec les règles d'intérêt général largement reconnue¹.

L'un des principaux enjeux de la gestion de cette base est de préserver un équilibre entre la protection des données personnelles des titulaires de noms de domaine en .fr et le besoin légitime d'avoir accès aux informations concernant les contacts référencés pour ces mêmes noms de domaine.

Pour ce faire, l'AFNIC a mis en œuvre courant 2007 les protections nécessaires pour encadrer les modalités d'utilisation des données par des traitements équitables, non discriminants et proportionnels aux finalités de la base de données décrites notamment dans la charte de nommage du .fr.

- **Nature des données de la base Whois**

Les données figurant dans la base Whois sont les suivantes : nom de domaine, informations relatives aux titulaires, aux contacts administratifs et techniques, aux bureaux d'enregistrement, aux serveurs DNS ainsi que les dates de création, renouvellement ou dernière modification des noms de domaine.

Ces informations sont collectées au moment de l'enregistrement et mises à jour par les bureaux d'enregistrement ; elles sont soumises à vérification par l'AFNIC de façon régulière.

- **Protection accordée**

Une politique de confidentialité, initiée à l'occasion de l'ouverture du .fr aux personnes physiques en juin 2006 et finalisée en 2007, a été mise en place en application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux Libertés : les informations à caractère personnel concernant les titulaires personnes physiques (nom, prénom, adresse...) sont protégées et ne sont pas publiées. Ce processus dit de diffusion restreinte s'applique par défaut, sauf demande contraire du titulaire.

Des conditions de divulgation de ces données à caractère personnel (ou levée d'anonymat) ont toutefois été définies. Dans un premier temps elles se sont limitées exclusivement à des demandes provenant de procédures judiciaires ou extra judiciaires ouvertes auprès des organismes habilités, ainsi qu'à réception d'une ordonnance sur requête demandant la levée d'anonymat.

Puis, devant l'augmentation sensible des litiges et à l'instar du registre européen EURID, l'AFNIC a défini une procédure de demande individuelle de divulgation des données à caractère personnel, par le biais d'un formulaire où le demandeur doit motiver sa requête et prendre des engagements sur l'utilisation des informations sollicitées. Selon le statut et la finalité recherchée du demandeur, l'AFNIC se réserve le droit de refuser cette demande individuelle de levée d'anonymat.

¹ Cf « Summary of discussions on WHOIS », Governmental Advisory Committee, ICANN, 18 août 2006 GAC.

• Consultation de la base Whois

Les conditions de consultation en ligne de la base de données Whois ont également fait l'objet d'une réflexion en interne et d'une concertation avec les membres de l'AFNIC. Des règles plus limitatives ont été définies.

Deux modes d'accès gratuits ont été retenus :

- le premier, pour tout public et par l'interface web de l'AFNIC ; ce mode d'accès n'est pas automatisable ;
- le second dit par « port 43 », utilisé majoritairement par les bureaux d'enregistrement, dont le nombre de requêtes quotidiennes fait l'objet d'une limitation.

Par une politique transparente d'ajustement des paramètres de limitation, l'AFNIC garantit à l'utilisateur ponctuel ainsi qu'aux professionnels un service de qualité et peut mieux prévenir les éventuels abus lors de l'utilisation des informations personnelles. L'AFNIC peut également à tout moment filtrer l'accès à ses services en cas de suspicion d'usage malveillant.

• Services additionnels

Enfin, deux services supplémentaires d'accès aux données du registre ont été définis :

- le premier est dédié aux bureaux d'enregistrement : un accès illimité à leur propre portefeuille de noms de domaine grâce à l'utilisation de divers modules de requêtes est disponible depuis juillet 2007. L'évolution du nombre de requêtes sur la totalité de la base de données par l'accès « port 43 » ne sera offert que début 2008 ;
- le second, intitulé « Service Qualifié d'Accès au Whois » ou « SQUAW » a été voté par le conseil en 2007 pour entrer également en vigueur début 2008. Il s'agit pour l'AFNIC de proposer la fourniture à des organismes qui en font la demande et sous certaines conditions la liste des noms de domaines enregistrés chaque jour en *.fr* associés aux noms des bureaux d'enregistrement ayant procédé à ces enregistrements. Le souscripteur de ce service payant devra non seulement apporter une valeur ajoutée à l'information fournie par l'AFNIC mais aussi présenter des garanties quant à l'utilisation de cette information.

3

Développement d'une veille et d'un transfert économique et technologique

Si la veille scientifique a toujours été une préoccupation de l'AFNIC, menée de façon plus ou moins soutenue selon

les années et les événements, la mise en place d'une veille dite « économique » permettant de connaître les grandes tendances du marché des noms de domaine relève d'un besoin plus récent.

3.1

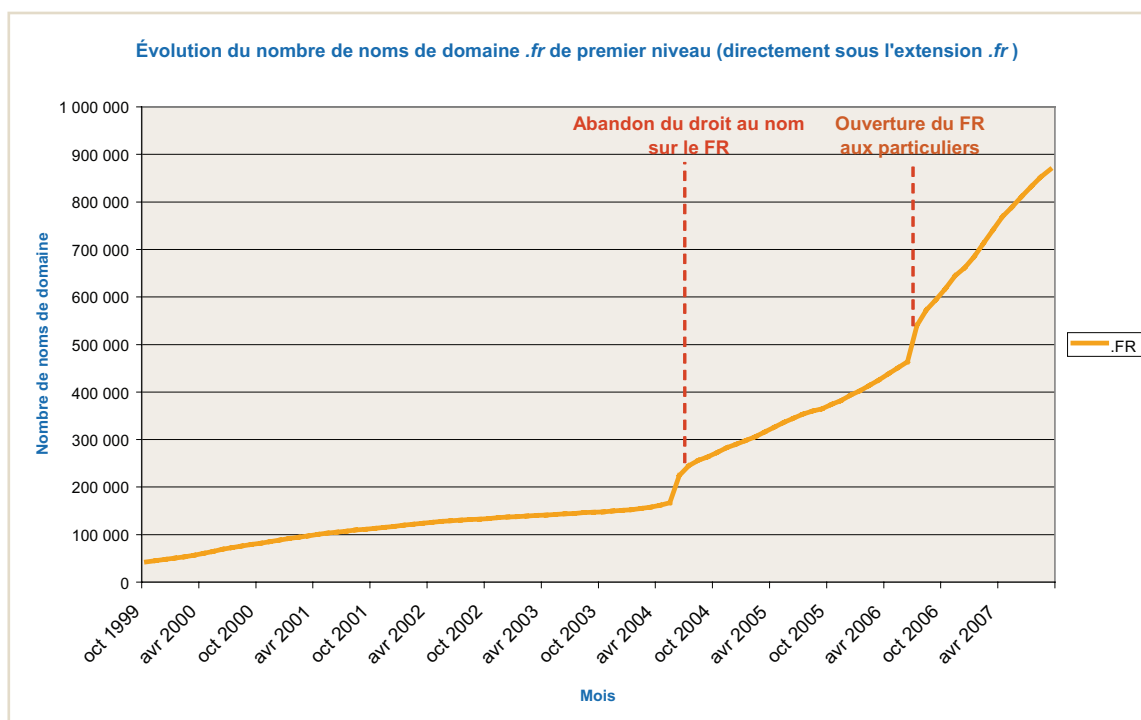
Observatoire du marché – première édition

Grâce à la mise en place d'outils statistiques internes évolués, l'AFNIC a pu réaliser en 2007, en collaboration avec l'INT Evry, une première édition d'un « Observatoire du marché des noms de domaine en France ». Cette action s'inscrit dans le cadre d'une ambition visant à permettre aux acteurs de ce marché comme aux tiers de s'approprier une vision globale des grandes tendances et des facteurs pouvant les expliquer².

Le rapport aborde des sujets aussi divers que le contexte du développement du marché en France, l'évolution du .fr ou les profils des titulaires. Il étudie aussi en détail les usages des .fr et les acteurs économiques (bureaux d'enregistrement).

- **Un contexte de forte croissance**

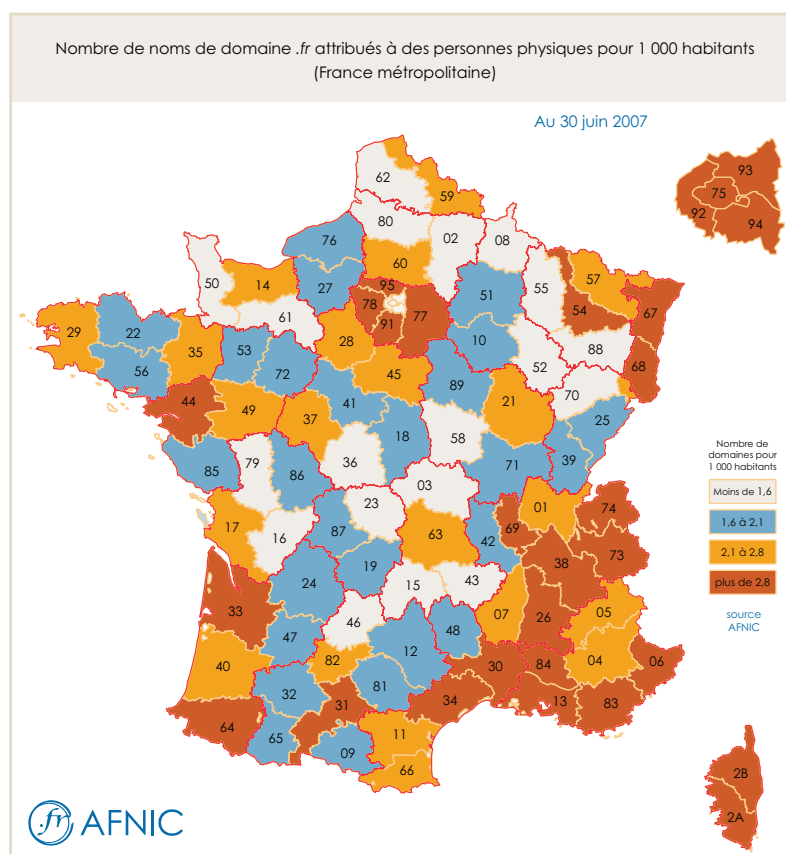
L'extension française comprenait en octobre 2007 plus de 900 000 noms de domaine, enregistrés majoritairement directement sous le .fr. Les deux modifications de la charte AFNIC en 2004 et 2006 ont sensiblement accru la demande, faisant ainsi passer le taux de croissance annuel de 12% à 44% en quelques années. Si les particuliers ne contrôlent pour l'instant que le tiers de l'ensemble des noms, ils contribuent notablement au développement du marché français en enregistrant un nom de domaine sur deux dans l'extension nationale.



² Cf. : <http://www.afnic.fr/data/actu/public/2007/afnic-observatoire-domaines-france-2007.pdf>

L'analyse de la structure des noms déposés indique que l'extension *.fr* est actuellement moins saturée que les extensions génériques. On note ainsi que si 70% des mots les plus courants ont déjà été déposés sous l'extension nationale, 23% seulement des noms de communes et 60% des raisons sociales des principales entreprises françaises sont enregistrés en *.fr*.

La localisation géographique des titulaires de noms de domaine *.fr* fait apparaître de grandes disparités entre les départements. Logiquement, les départements les plus peuplés arrivent en tête : à titre d'exemple, l'Île-de-France détient 40% des noms de domaine déposés en France par des particuliers ou par des entreprises.



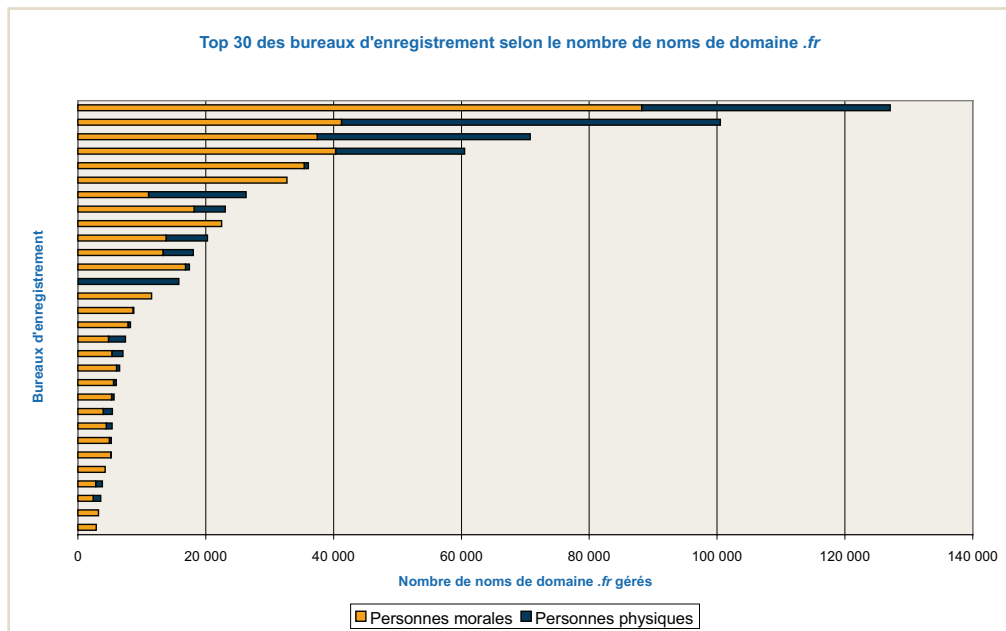
La pyramide des âges des particuliers détenteurs de noms de domaine *.fr* présente un âge médian de 35 ans, nettement inférieur à celui de la population générale du fait d'une moindre utilisation d'internet par les seniors et d'une surpondération des juniors.

• Un marché des bureaux d'enregistrement en cours de structuration

Il y avait mi-2007 près de 1 000 bureaux d'enregistrement de noms de domaine *.fr* adhérant à l'AFNIC. Après une forte croissance jusqu'à 2001, puis de manière plus limitée lors de l'abandon du droit au nom en 2004, le marché semble actuellement en cours de structuration.

Une étude sur les 30 premiers bureaux d'enregistrement de noms de domaine *.fr* a permis de mettre en évidence les services les plus proposés à la vente (nom seul ou pack lié à un hébergement web), ainsi que la gamme des tarifs pratiqués. L'éventail obtenu (de 6 € à 110 €) correspond aux différences observées en termes de marché (particuliers, PME ou grandes entreprises) et de services à valeur ajoutée (services juridiques, référencement, etc.), une situation d'autant plus intéressante à constater que les tarifs pratiqués par l'AFNIC pour les *.fr* restent du même ordre que ceux de la plupart des extensions comparables.

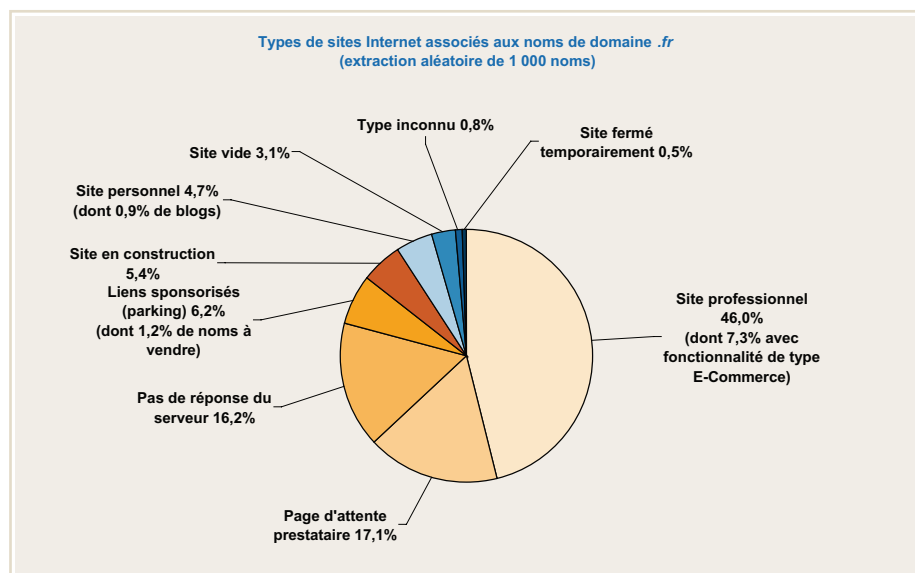
Le marché des bureaux d'enregistrement de noms de domaine *.fr* apparaît comme nettement déconcentré sur le secteur des personnes morales, le premier acteur détenant seulement 15% de parts de marché. Il est nettement plus concentré sur le secteur des particuliers (25% pour le premier acteur). La majorité des bureaux d'enregistrement possède une clientèle essentiellement professionnelle. Inversement, quelques bureaux d'enregistrement parmi les plus importants ont une clientèle exclusivement grand public.



Il est intéressant de noter que le « second marché » est de plus en plus dynamique, phénomène encore émergent en France mais participant d'une prise de conscience progressive des acteurs de la valeur intrinsèque de certains noms de domaine qui peuvent à bon droit être considérés comme autant d'actifs appartenant aux patrimoines de leurs titulaires.

• **Des usages majoritairement professionnels**

Une étude basée sur un échantillon aléatoire de 1 000 noms de domaine *.fr* a permis de mettre en évidence l'usage qui est fait des noms sur le web. Les sites associés aux noms de domaine français sont majoritairement professionnels (un nom sur deux), alors que les sites personnels se trouvent être dix fois moins nombreux, conséquence de l'ouverture plus récente aux particuliers. Certains noms correspondent également à des pages d'attente (17%) ou à des pages de liens sponsorisés (6%) aussi appelées « pages de parking ».



3.2

Instauration d'une activité R&D à part entière

Le *.fr* paraît significativement bien placé en termes d'usages réels par rapport à d'autres extensions comme le *.eu* (60% de sites actifs dont 5,6% de sites personnels sous *.fr* contre 54% dont 2,8% de sites personnels pour le *.eu*).

En termes de perception des noms de domaine, des enquêtes d'opinion effectuées pour le compte de l'AFNIC ont pu mettre en évidence un ensemble de points marquants. L'extension *.fr* possède toujours un fort attrait pour les citoyens français : ils estiment qu'elle doit garder un lien fort avec le territoire national et ses valeurs sous-jacentes, l'associent à la francophonie et apprécient la sécurité apportée par la compétence des tribunaux français en cas de litiges.

- **Éléments de perspectives**

Bien que le marché des noms de domaine en France pris dans son ensemble soit encore relativement moins développé que dans d'autres pays, la tendance lourde semble être à une forte dynamique dans les prochaines années, une dynamique dont le *.fr* devrait profiter pleinement du fait de son image privilégiée aux yeux des internautes français. Cette tendance devrait s'accroître encore du fait de l'augmentation des tarifs des registres des extensions génériques (2007-2012), qui va offrir au *.fr* un avantage compétitif structurel en termes de tarifs dont il avait peu bénéficié jusqu'à présent.

L'activité de Recherche et Développement dans toute structure répond classiquement à deux besoins : d'une part d'anticiper les prochains développements et par conséquent de consolider des pratiques internes et d'autre part de participer à des projets internes ou externes que ce soit pour transférer ses connaissances ou pour les parfaire en vue de les transférer ultérieurement.

Le pôle de R&D créé en 2007, avec d'un côté des ingénieurs dédiés et de l'autre la contribution d'ingénieurs issus de la transversalité (équipes opérationnelles), a cette double ambition.

En matière de transfert interne, le pôle R&D est sollicité à de nombreuses reprises pour étudier l'impact de différentes techniques nouvelles sur le système d'information de l'AFNIC ; pour chacune des demandes, un rapport est systématiquement remis, qui peut aboutir à la mise en œuvre interne de la technique étudiée. En 2007, les études ont porté sur les thèmes suivants : la technique anycast, la mise en place d'un registre « temps réel », les IDN et l'impact de leur déploiement sous *.fr*, la mise en place d'EPP dans le système d'enregistrement de l'AFNIC et l'opportunité d'une ouverture ENUM.

En ce qui concerne les transferts externes, on peut citer les activités de formation sur IPv6 dispensées à l'ENSAM à Paris dans le cadre du Cours ATHENS et à l'Université de Marrakech dans le cadre de la conférence TNICE-EP. L'AFNIC, par le biais de son Collège international, a également poursuivi son activité de Formation de Formateurs en Technologies de l'Information - de niveau 2 – (FFII2) en dispensant une session en 2007 en Mauritanie. Par ailleurs, elle a présenté lors de la conférence JRES des exposés sur « les identités numériques » et sur la standardisation IETF et son fonctionnement.

Enfin, en plus de son activité permanente de veille et de contribution à la standardisation IETF, l'AFNIC a pris le temps de mener une réflexion sur les projets de plus ou moins grande ampleur auxquels elle souhaitait participer ; quatre ont été identifiés en 2007 et ont fait l'objet de premiers contacts : les « systèmes pair-à-pair », les « identités numériques », le « Très Haut Débit » (THD) et l'« Internet des objets », vu sous l'angle de l'« ONS / RFID ».

Pour ce dernier projet, plus connu sous l'appellation de «racine ONS française », l'AFNIC s'est rapprochée de GS1-France pour voir comment une collaboration sur ce thème pouvait être envisagée à moyen terme.

Mais l'événement marquant de 2007 en matière d'organisation et de structuration de cette activité R&D reste la constitution et le lancement du **conseil scientifique de l'AFNIC**. Cet organe consultatif de réflexion et de proposition auprès du conseil d'administration de l'AFNIC intervient pour accompagner et évaluer la R&D de l'AFNIC. En effet, grâce au recul et à l'indépendance dont il bénéficie, le conseil scientifique peut aider l'AFNIC à élaborer ses programmes R&D avec le plus d'ouverture possible et à les évaluer en toute objectivité. Il a pour missions de contribuer aux orientations R&D de l'AFNIC, d'émettre des avis sur les projets et les actions R&D et enfin de participer à la création de synergies entre l'AFNIC et la communauté scientifique nationale et internationale.

Le conseil d'administration de l'AFNIC a nommé début novembre les membres qui composent le conseil scientifique, suite à l'appel à candidatures lancé le 17 juillet 2007. Il s'agit de personnalités scientifiques issues des milieux académiques et industriels français et étrangers, choisies *intuitu personae* en fonction de leurs domaines de compétences, en vue de couvrir un large périmètre d'activités R&D de l'AFNIC.

Conseil scientifique de l'AFNIC :

Patrick Cocquet	Cap Digital, France
Francis Dupont	ISC, France
Jean-Paul Figer	Capgemini, France
Niall O'Reilly	University College Dublin, Irlande
Philippe Regnauld	Catpipe ApS, Danemark
Pierre Sens	INRIA / LIP6, France
Laurent Toutain	ENST-Bretagne / GET, France
Bernard Tuy	Renater, France

4

Rayonnement et coopération au niveau national et international

L'année 2007 marque un retour en force des équipes de l'AFNIC sur la scène extérieure.

L'AFNIC a toujours consacré des moyens tant humains que financiers à développer ses relations extérieures que ce soit en partenariat, en communication institutionnelle ou en relations presse ou participation active à des conférences et groupes de travail « métier ».

Plus centrée sur la scène nationale en raison des évolutions de sa politique d'enregistrement ces dernières années, l'AFNIC s'était moins exprimée sur la scène internationale.

En 2007 elle a réaffirmé sa présence, repris le dialogue et l'échange d'expériences au niveau international.

4.1

Intensification des campagnes de communication

22

Après des campagnes fortes et ciblées en 2004 et 2006 liées aux deux ouvertures du *.fr*, l'AFNIC a mis en place en 2007 une politique de communication plus en profondeur, publiant des informations de fond et développant des relations sur le long terme tant avec la presse qu'avec des acteurs de la vie économique.

- L'AFNIC a poursuivi son programme d'opérations conjointes initiées avec les bureaux d'enregistrement souhaitant réaliser des actions de promotion du *.fr*. Au travers de son Groupe de Travail Marketing et Communication, les échanges avec les bureaux d'enregistrement ont permis de partager l'information sur les actions en cours et projetées.
- Elle a également intensifié son investissement dans des actions de sensibilisation, que ce soit avec l'INPI, avec le tour de France des bonnes pratiques numériques ou en cherchant à développer des partenariats avec des acteurs du monde de l'internet.
- En matière de relations presse, l'AFNIC a maintenu son effort auprès des journalistes spécialisés dans les TIC aussi bien qu'en direction de supports de presse plus grand public. Cet effort s'est notamment concrétisé par l'organisation d'ateliers presse thématiques, le premier consacré à une présentation générale des noms de domaine et de leurs enjeux, le second à une analyse du phénomène du second marché et de la valorisation financière des noms de domaine, le troisième au lancement de l'observatoire du marché.
- Ces actions se sont conjuguées à deux campagnes de communication, la première, au printemps, destinée à un public d'entreprises et la seconde, à l'automne, ciblant les particuliers. La seconde campagne notamment a obtenu un grand succès, avec un impact perceptible sur le nombre d'enregistrements de *.fr*.



Le renforcement de la présence et de la communication de l'AFNIC aux grandes manifestations s'est aussi bien manifesté au niveau national qu'international.

Ses équipes ont largement participé à de nombreuses actions durant toute l'année 2007.

- La promotion du projet Codev-NIC - logiciel de gestion de registre ouvert et modulaire - a été poursuivie ; de nouveaux pays ont manifesté leur intérêt et deux nouveaux partenaires sont officiellement intéressés : l'Albanie et l'Île Maurice.
- L'AFNIC et son Collège international ont activement participé au Forum sur la Gouvernance de l'Internet à Rio de Janeiro du 12 au 15 novembre 2007 en qualité de membre de la délégation française. S'inscrivant dans la continuité des travaux initiés lors du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) en 2003-2005, le FGI de Rio avait pour vocation d'organiser des réflexions au niveau international sur les principaux enjeux de l'internet d'aujourd'hui et de demain : la gestion du système des noms de domaine et des adresses IP mais aussi la lutte contre la fracture numérique, la lutte contre le spam, la protection des données personnelles...

L'AFNIC a manifesté sa présence au travers d'un atelier organisé autour de Codev-NIC (une démonstration du fonctionnement du registre de la Côte d'Ivoire a été effectuée par Souleymane Oumtanaga du NIC Côte d'Ivoire, membre du Collège international) et, par l'intermédiaire du CENTR au travers d'une présentation de la gestion du DNS et d'un panorama des bonnes pratiques sur la gestion de registres de ccTLD.

- 2007 a également été l'année d'une très forte participation à toutes les réunions du CENTR : l'AFNIC a non seulement été très présente aux ateliers administratif, technique et juridique mais a aussi organisé la 34^{ème} assemblée générale du CENTR à Paris du 8 au 10 octobre 2007, avec un nombre de participants record. Deux enquêtes ont également été lancées par l'AFNIC aux membres du CENTR et ont obtenu un excellent taux de retour : l'une sur l'utilisation du protocole EPP par les ccTLD, et l'autre sur les aspects « registre temps réel ».
- Le renforcement de la collaboration avec l'ICANN est aussi une caractéristique importante de cette année 2007, notamment pour l'aide au développement des ccTLD africains.

Par ailleurs, Olivier Guillard siège toujours, au nom de l'AFNIC, au conseil du ccNSO et préside le groupe de travail IANA visant à améliorer les services rendus par IANA aux ccTLD. Dans ce cadre, l'AFNIC a été un acteur d'influence sur les thématiques suivantes : internationalisation du DNS, coordination des actions du ccNSO avec les gouvernements (par le GAC) et sécurité du DNS.

- L'AFNIC a souhaité initier en 2007 un programme de rencontres avec ses homologues européens pour échanger sur ses pratiques ; trois registres ont déjà été rencontrés : DENIC pour le *.de*, EURID pour le *.eu* et SIDN pour le *.nl*.
- Enfin, l'AFNIC participe toujours activement à la standardisation. Sa présence à l'PIETF s'est notamment traduite par une participation au groupe de travail LTRU (*Language Tag Registry Update*) visant à définir des formats standards pour étiqueter les langues sur internet. L'AFNIC a notamment développé et hébergé la page devenue officielle : <http://www.langtag.net/>.

5 FOCUS

5.1

Les suites du décret du 6 février 2007

Rappel du calendrier

- **9 juillet 2004** : Loi N°2004-669 relatives aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle – Titre 1^{er} – Article 24 – Art. L. 45.
- **6 février 2007** : Décret N°2007-162 relatif à l'attribution et à la gestion des noms de domaine de l'internet et modifiant le Code des postes et des communications électroniques.
- **1er semestre 2008** : Lancement de la consultation publique par le ministère en charge des communications électroniques sur la gestion du registre *.fr* et des autres extensions nationales.
- **À venir** : synthèse de la consultation, lancement de l'appel à candidatures pour la gestion du *.fr* et des autres extensions nationales, dépôt des candidatures et désignation des registres par le ministre en charge des communications électroniques.

5.2

Évolution politique et juridique du contexte des noms de domaine en France

En quelques années, l'intérêt porté aux noms de domaine a considérablement évolué en France ; si avant 2004 les noms de domaine ne connaissaient presque pas de litiges dans l'hexagone et ne faisaient l'objet que de peu d'attention politique, il n'en est plus de même aujourd'hui.

Devant le fort développement du marché des noms de domaine et les détournements plus fréquents de propriété intellectuelle sur internet, les pouvoirs publics ont souhaité réglementer ce secteur d'activité non seulement en définissant un cadre juridique strict sur les conditions d'enregistrement des noms de domaine sous les extensions nationales mais aussi en responsabilisant toute la chaîne des acteurs concernés.

La publication du décret du 6 février 2007 en est la résultante : la protection des ayants droit est ainsi significativement renforcée, en particulier celle des collectivités. Les grands principes d'attribution des noms de domaine de la charte de nommage de l'AFNIC sont par ailleurs confortés, mais de nouvelles responsabilités sont données aux offices d'enregistrement en charge de la gestion des extensions nationales - donc à l'AFNIC en ce qui concerne la gestion des *.fr*, *.re* et *.tf* – remettant en cause le « principe de neutralité » conforté par la jurisprudence jusqu'alors.

À l'heure où est écrit ce rapport d'activité, une consultation publique est sur le point d'être lancée afin de permettre aux professionnels et aux utilisateurs de l'internet de s'exprimer sur leur souhait de gestion des extensions nationales ; un appel à candidatures pour la gestion des diverses extensions nationales s'en suivra mais le calendrier n'est pas encore connu.

Ce questionnement des pouvoirs publics sur le modèle de gestion des noms de domaine en France, n'a pas laissé l'AFNIC indifférente. Suite à la publication du décret, elle a décidé de mener une réflexion stratégique au niveau de son conseil d'administration, responsable devant les membres et en droit.

Quelles sont les forces et faiblesses actuelles de l'AFNIC, tant au niveau de ses bonnes pratiques de registre que de son modèle de gouvernance ? Quelles sont les actions à mener pour créer un environnement favorable autour de la candidature de l'AFNIC ? Comment l'AFNIC peut-elle diversifier ses activités dans les prochaines années pour s'adapter aux évolutions du marché ?

Pour répondre au mieux à ces questions et envisager sereinement des réponses, un comité stratégique a été créé, associant membres du conseil et personnalités extérieures ; il est présidé par Monsieur Jean-Michel Planche, PDG de Witbe.

Après plusieurs réunions et échanges, les premières orientations suggérées pour renforcer l'offre de l'AFNIC pour le *.fr* ont été définies :

- Placer l'extension *.fr* techniquement en pointe notamment en terme de sécurité et stabilité de la zone et de conformité avec les standards.
- Promouvoir les usages du *.fr* auprès de l'ensemble des publics et contribuer à développer le marché d'enregistrement en France.
- Protéger les patrimoines immatériels des entreprises et des collectivités en mettant en place des mécanismes de gestion efficace et accessible des dérivés tout en restant attaché au respect des principes démocratiques fondamentaux.
- Garantir l'association de toutes les parties prenantes à la gestion de l'extension.

Fin 2007, l'AFNIC est prête à répondre à la consultation publique puis à l'appel à candidatures que devrait lancer le ministère en charge des communications électroniques en 2008.

— Pourquoi un comité stratégique à l'AFNIC ?

— La création d'un comité stratégique dans une structure est le signe d'une certaine maturité et révèle un besoin de projection de son activité sur plusieurs années ; pour l'AFNIC, la publication en février 2007 du décret réglementant son activité a été l'élément déclencheur à une accélération, une formalisation de réflexions déjà en cours sur sa stratégie à moyen et long terme.

L'objectif du comité est double : alimenter la réflexion stratégique de l'AFNIC et formuler des recommandations à l'attention du conseil d'administration à la lueur des exigences formulées par le décret.



Jean-Michel Planche,
PDG de Witbe,
président du comité stratégique

— Où en est la réflexion ?

— Après un nécessaire « partage de connaissances » entre tous les participants, 15 pistes de développement ont été identifiées pouvant mener à différents scénarios, allant de « l'amélioration continue » de l'activité de registre, jusqu'à l'élargissement des activités au-delà du champ d'action classique de l'AFNIC.

Si un scénario précis est difficilement identifiable à ce stade de la réflexion, des points de convergence sont clairs : le renforcement de la compétence de l'AFNIC dans son cœur de métier est apparu comme une première étape évidente à tous et la prise en compte des extensions des DOM-TOM dans la réflexion stratégique a été jugée nécessaire. D'autres pistes sont à l'étude, comme le positionnement de l'AFNIC à l'international ou le développement d'activités complémentaires comme l'identité numérique et « l'internet des objets ».

— Cet appel à candidatures signifie-t-il que le .fr pourrait ne plus être géré par l'AFNIC ?

— Puisqu'il y a appel à candidatures, il y a remise en question de la légitimité de l'AFNIC à assurer un service critique, opéré depuis 10 ans et donc risque pour elle-même et sa quarantaine de collaborateurs. C'est pour cela que l'AFNIC a décidé d'abord de parfaitement éclairer sur les contraintes et les obligations liées à cette activité, qui je le répète, est critique. Par ailleurs, c'est aussi une formidable opportunité pour repenser certains processus, améliorer le système d'information sous-jacent pour viser une encore meilleure excellence opérationnelle et poursuivre la politique de prix orientés vers les coûts.

L'AFNIC a une expérience unique et gère maintenant plus d'un million de noms de domaine et des dizaines de milliers d'opérations par mois. Cela ne s'improvise pas et cette expérience est un atout fondamental, difficile à apprendre à partir de rien. Mais nous voyons ce défi comme une formidable opportunité pour aller plus loin, comme l'évolution des usages l'exige. La gestion de ressources communes est un véritable métier et exige une structure de confiance, pérenne.

6 Perspectives

Comme après toutes les années de grand changement, un travail de consolidation a été entrepris à différents niveaux en 2007 ; ce rapport d'activité retrace toutes les évolutions du fonctionnement de l'AFNIC, tant au niveau du vote des nouveaux statuts - applicables en 2008 - que de l'offre de nouveaux services technique, juridique ou statistique. Il met également en exergue la structuration de l'activité de Recherche et Développement et le retour en force de l'AFNIC sur la scène internationale.

2008 devrait permettre de poursuivre dans la même direction, avec toutefois un événement majeur qui devrait concentrer beaucoup d'énergie : le lancement de l'appel à candidatures pour la gestion des extensions nationales par le ministère en charge des communications électroniques. Si l'AFNIC est confiante sur sa nomination en qualité de registre du *.fr*, elle devra se positionner sur les autres ccTLD nationaux et convaincre de sa capacité de gestion des extensions de façon simple et modulaire.

C'est pourquoi l'AFNIC va beaucoup investir en 2008 dans le renforcement de sa qualité de service. En consolidant ses équipes, elle pourra dédier à son activité principale d'exploitation jusqu'à six salariés ; elle entend également accroître la visibilité interne et externe sur ses performances et renforcer l'infrastructure DNS. Au niveau des enregistrements, l'AFNIC poursuivra l'évolution de ses procédures, avec notamment la mise en place d'une période de rédemption et la réflexion sur l'évolution de l'outil ZoneCheck. De nouvelles applications seront enfin à l'étude pour envisager un enregistrement entièrement en temps réel.

Par ailleurs, tout le système d'information administratif – qui a commencé à évoluer en 2007 avec la mise en place d'un nouveau logiciel comptable - va subir de profonds changements : un nouveau système de « gestion des relations clients » est en cours de développement, qui impactera le système actuel de facturation ; les modes de paiement devraient également évoluer. Des outils internes de gestion des achats, gestion des temps et gestion des « flux de travail » (workflow) verront aussi le jour en 2008.

Ce travail d'investissement dans des outils plus performants, commencé en 2007, aboutira en grande partie en 2008 et permettra à l'AFNIC de se positionner pleinement comme un registre professionnel et compétitif dans la gestion des bases DNS.

7 Annexes

7.1

Les membres et salariés de l'AFNIC en 2007

Seul organisme habilité à attribuer les noms de domaine en *.fr* (France), *.re* (Réunion) et *.tf* (Terres Australes et Antarctiques Françaises), l'AFNIC a été créée en 1997, sous la forme d'une association à but non lucratif (loi de 1901).

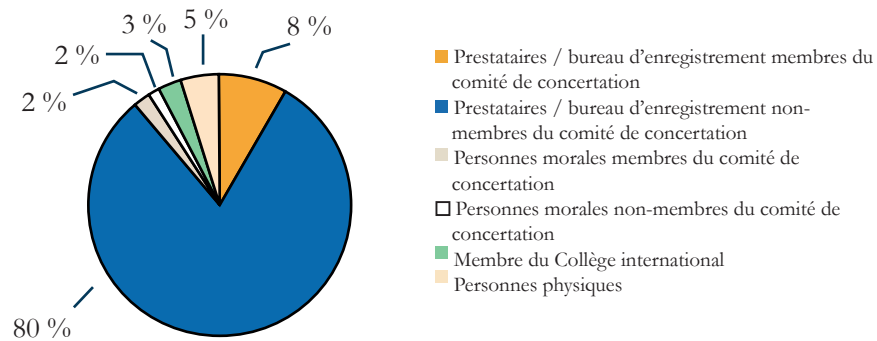
Depuis 10 ans, elle s'efforce :

- d'offrir des services de registre de qualité dans l'espace français de l'internet,
- d'être moteur de la gouvernance des services offerts par l'AFNIC en associant pleinement la communauté internet locale,
- et de contribuer au développement de la société de l'information en France et à l'international.

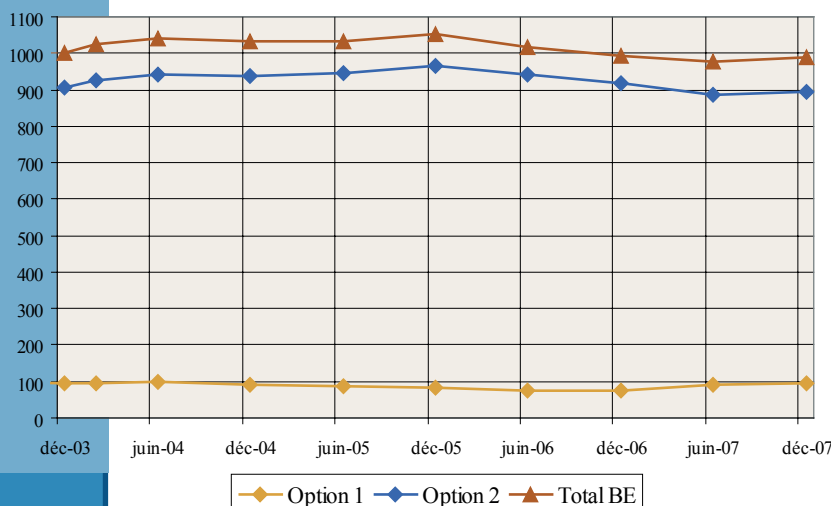
Ses membres

L'AFNIC se compose majoritairement de trois grandes catégories de membres : les prestataires internet ou bureaux d'enregistrement, les utilisateurs personnes morales et personnes physiques et le Collège international.

Au 31 décembre 2007, les 1 112 membres de l'AFNIC se répartissent comme suit :



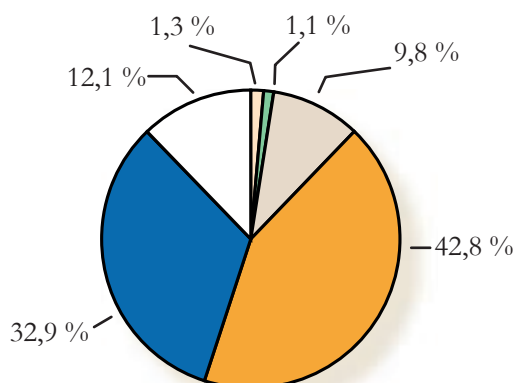
Évolution du nombre de bureaux d'enregistrement membres de l'AFNIC de 2003 à 2007



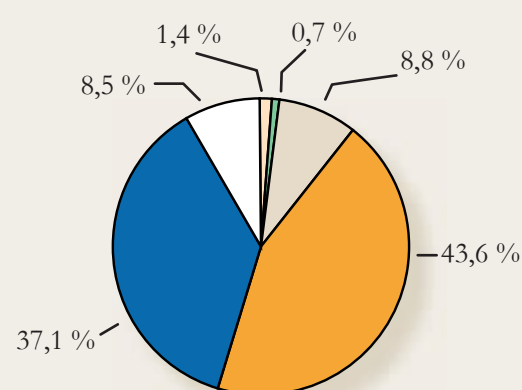
Majoritairement composée de membres bureaux d'enregistrement jusqu'à ce jour, sa composition est relativement stable depuis plusieurs années. Cette répartition connaîtra toutefois une évolution très importante à compter de 2008, l'adhésion à l'AFNIC ne devenant plus un préalable obligatoire à toute activité d'enregistrement de noms de domaine en *.fr*.

Ventilation des bureaux d'enregistrement par nombre de domaines en portefeuille :

Ventilation en 2007
sur 989 bureaux d'enregistrement



Rappel 2006
sur 992 bureaux d'enregistrement



■ > 10000 ■ > 500 < 5000 ■ > 5 < 50
■ > 5000 < 10000 ■ > 50 < 500 ■ < 5

La ventilation des bureaux d'enregistrement selon le portefeuille de noms de domaine montre également une relative stabilité des différents types de modèles économiques des bureaux d'enregistrement de l'AFNIC entre 2006 et 2007 ; seul le nombre de très petits bureaux d'enregistrement est en hausse sensible (quelques dizaines) correspondant certainement à des entités souhaitant toujours gérer en direct leur propre nom de domaine.

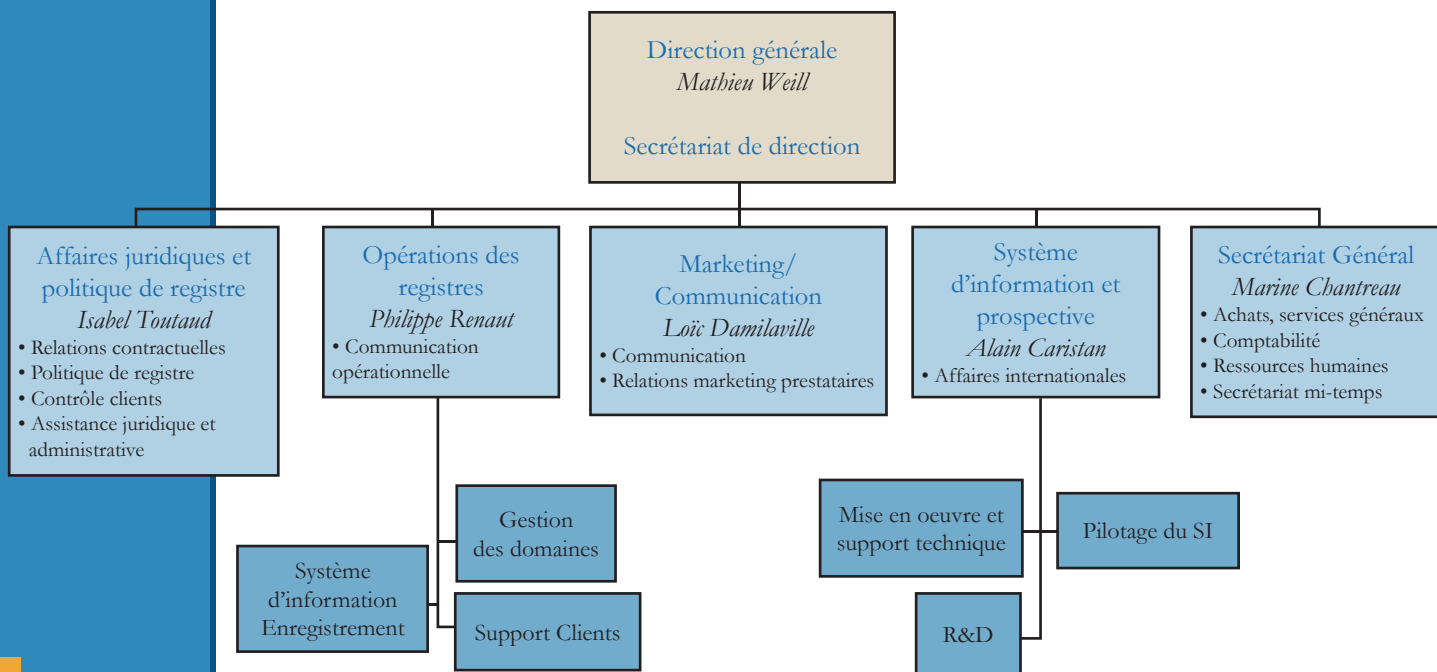
Un examen approfondi de la ventilation du parc de noms de domaine par bureau d'enregistrement nous confirme également la tendance de montée en puissance de quelques bureaux d'enregistrement gérant un très grand portefeuille de noms de domaine, notamment depuis l'ouverture du *.fr* aux particuliers.

Au 31 décembre 2007 :

	Nombre de bureaux d'enregistrement gérant 50% de <i>.fr</i>	Nombre de bureaux d'enregistrement gérant 66% de <i>.fr</i>	Nombre de bureaux d'enregistrement gérant 75% de <i>.fr</i>
2005	Entre 9 et 10	25	46
2006	7	15	27
2007	5	11	20

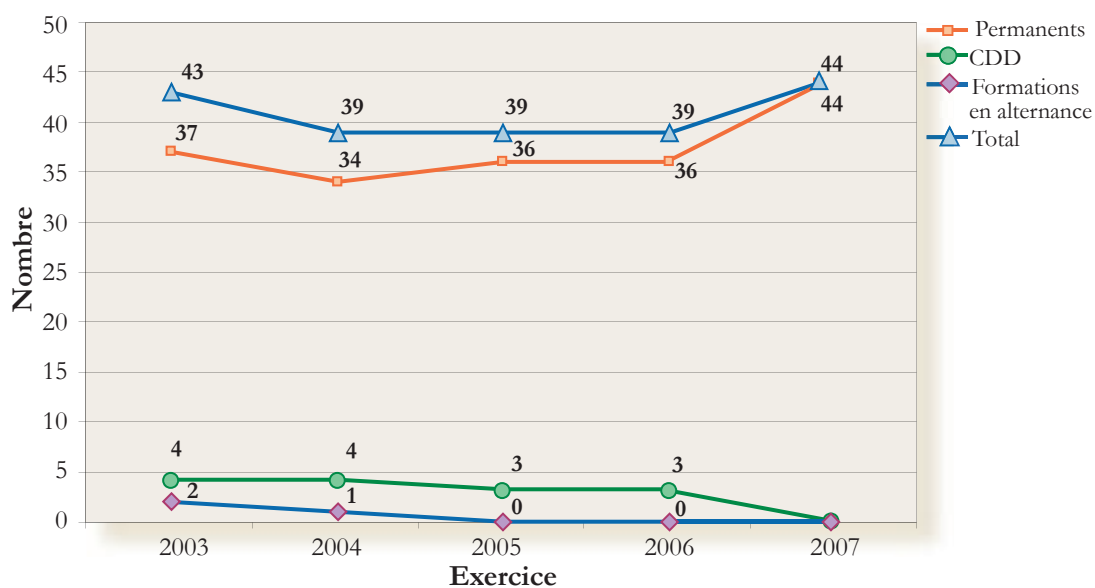
Ce phénomène de concentration s'accroît chaque année ; le secteur d'activité des bureaux d'enregistrement s'organise sur le marché français comme sur les autres marchés.

Ses salariés

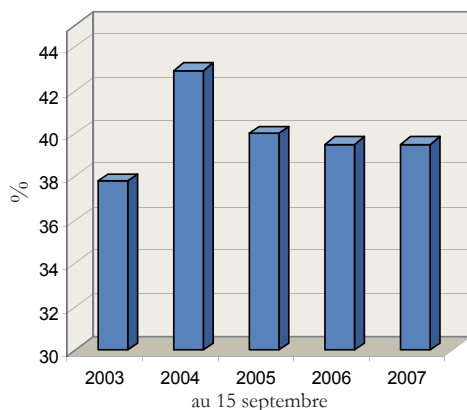


30

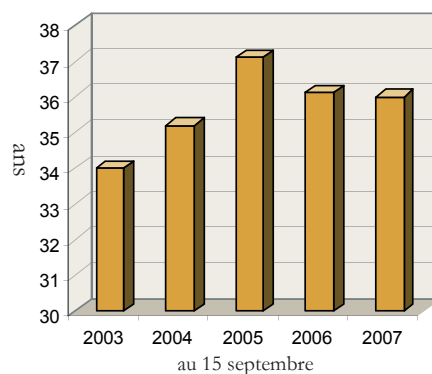
Évolution des salariés de l'AFNIC depuis 2003 (effectif au 15 septembre) :



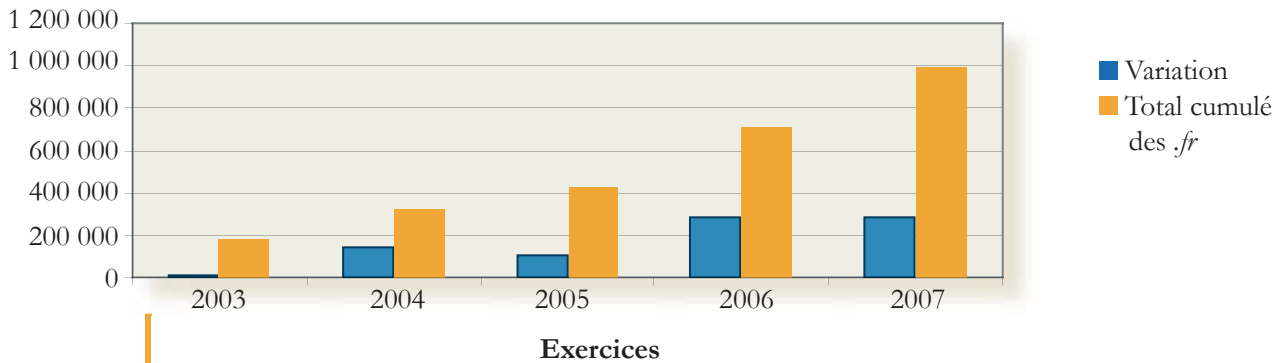
Taux de féminité (hors congé parental) :



Âge moyen des salariés (hors congé parental) :

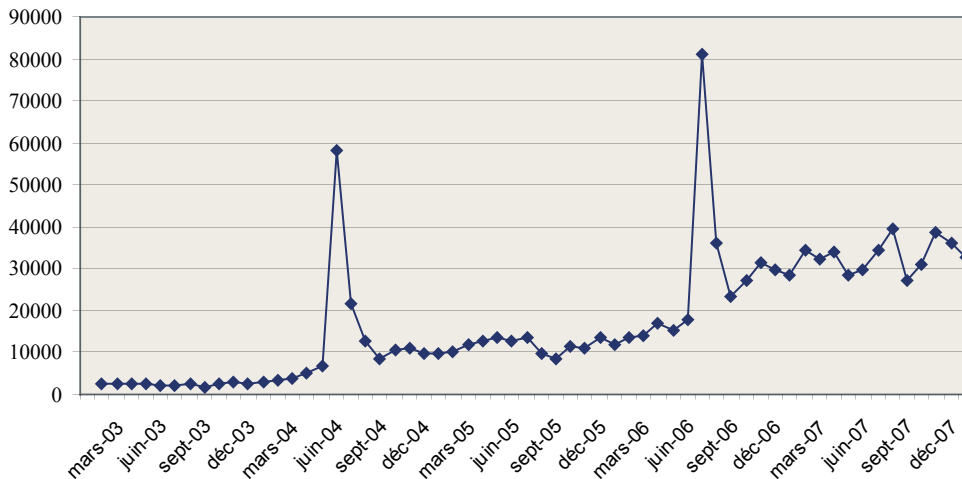


Évolution du nombre de noms de domaine en .fr :

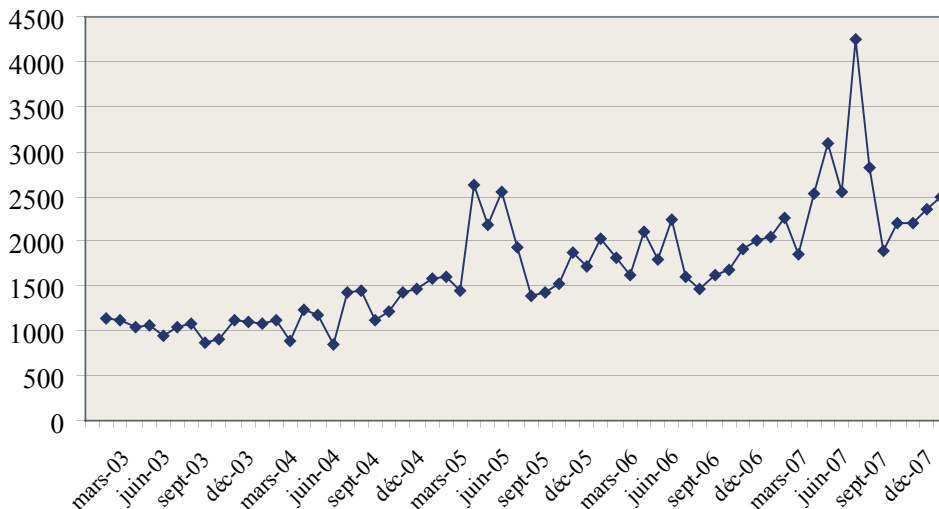


L'information importante fournie par ce graphique est la poursuite de la forte activité d'enregistrement de noms de domaine en 2007, bien après l'appel d'air qu'a constitué l'ouverture du .fr aux particuliers. Au-delà de l'effet d'aubaine de l'assouplissement des conditions d'enregistrement, un réel besoin d'identité en .fr sur internet existait.

Évolution du nombre de créations mensuelles depuis 2003 :



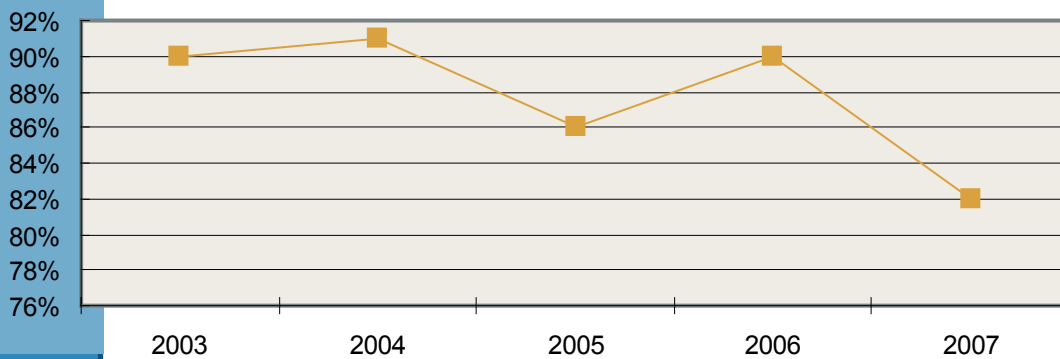
Évolution du nombre de changements de bureaux d'enregistrement mensuels depuis 2003 :



L'extension française poursuit une belle croissance et séduit de plus en plus de particuliers qui passent progressivement de l'identité de leur prestataire technique à leur propre identité sur internet en enregistrant leur nom de domaine. La baisse sensible des prix depuis plusieurs années, due pour beaucoup à l'arrivée de gros bureaux d'enregistrement français ou étranger sur le marché, a sensiblement dopé les enregistrements.

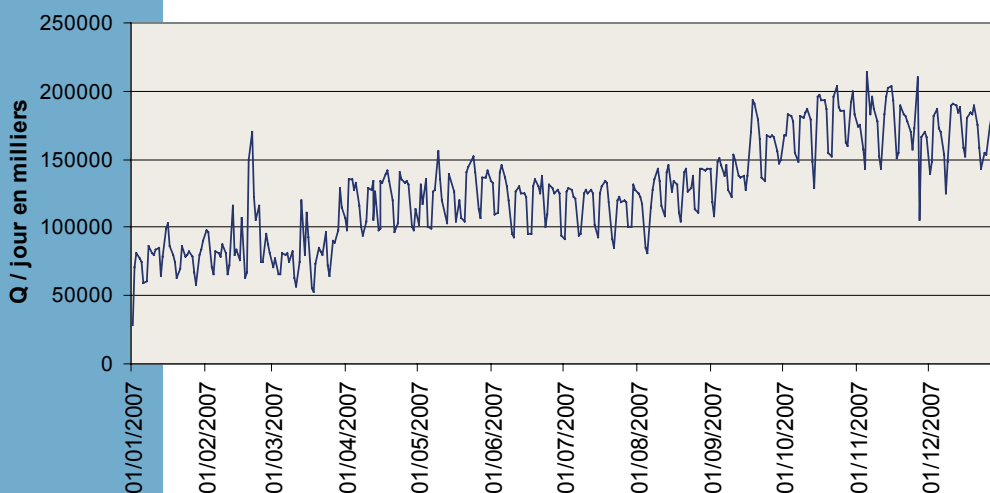
L'évolution du nombre de changement de bureaux d'enregistrement semble assez corrélée avec l'évolution de l'activité sous *.fr*.

Évolution du taux de renouvellement des noms de domaine en *.fr* :



Malgré la baisse attendue du taux de renouvellement des noms de domaine en 2007 suite à la deuxième ouverture du *.fr* en juin 2006, ce dernier reste à un niveau assez élevé comparé au taux de renouvellement d'autres extensions géographiques ou génériques. À titre d'exemple, celui des *.com* ou *.net* est autour de 70-75% ces deux dernières années.

Nombre de requêtes DNS en 2007 pour *.fr* :



Le nombre de requêtes DNS sur les serveurs du *.fr* est un indicateur de l'usage, par les utilisateurs de l'internet, des domaines en *.fr*, que ce soit pour consulter les sites web appuyés sur un domaine *.fr* ou pour des adresses électroniques en *.fr*. La croissance du nombre de requêtes confirme que parallèlement au nombre d'enregistrements, les domaines en *.fr* sont de plus en plus sollicités et utilisés.

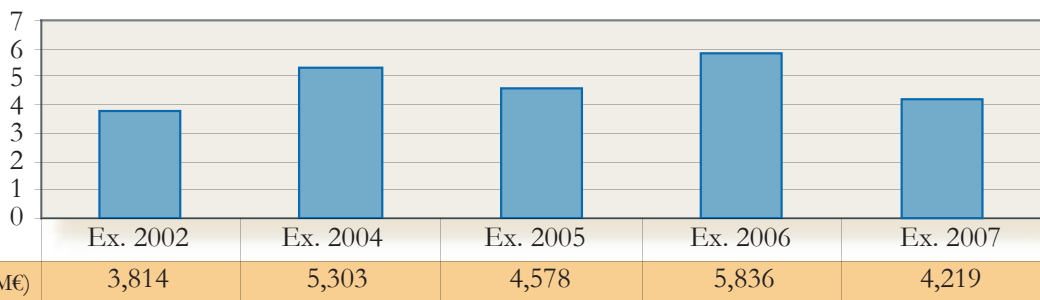
7.3 Statistiques financières

L'année 2007 sera difficilement comparable avec les années passées en raison de **l'évolution des modalités de facturation de la maintenance** votée par le conseil d'administration en 2006.

En effet, jusqu'alors, l'AFNIC comptabilisait sur l'année civile N tous les produits facturés cette même année liés à la maintenance des noms de domaine. Or, si une maintenance facturée en février (correspondant à un renouvellement de noms de domaine en janvier) est effectivement imputable en totalité à l'année civile N, il n'en est pas de même pour une maintenance facturée en décembre (correspondant à un renouvellement du mois de novembre) qui ne compte que pour 2 mois sur l'année N et 10 mois sur l'année N+1.

Afin de rétablir la cohérence avec la « période du service rendu », l'AFNIC comptabilise depuis 2007 des « produits constatés d'avance » (ou PCA) sur les maintenances facturées à partir de mars 2007 - maintenances qu'elle a effectivement touchées en 2007, mais qui seront imputables sur l'année 2008.

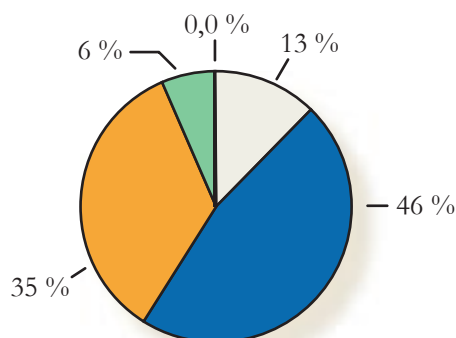
Évolution des produits d'exploitation :



■ Ressources (en M€)

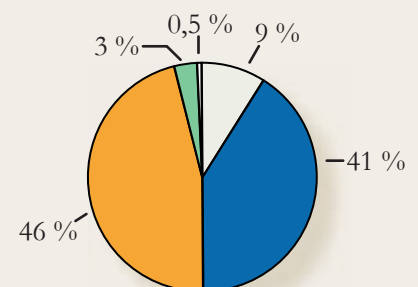
La baisse des produits d'exploitation de 2007 est uniquement due à ce changement de modalité de facturation de la maintenance ; si la méthode était restée la même, les ressources 2007 (le total des produits d'exploitation) seraient de 5,595 M€, soit très légèrement inférieures à celles de 2006, année d'ouverture du *.fr* aux particuliers.

Structure des ressources de l'AFNIC en 2007 (K€) :



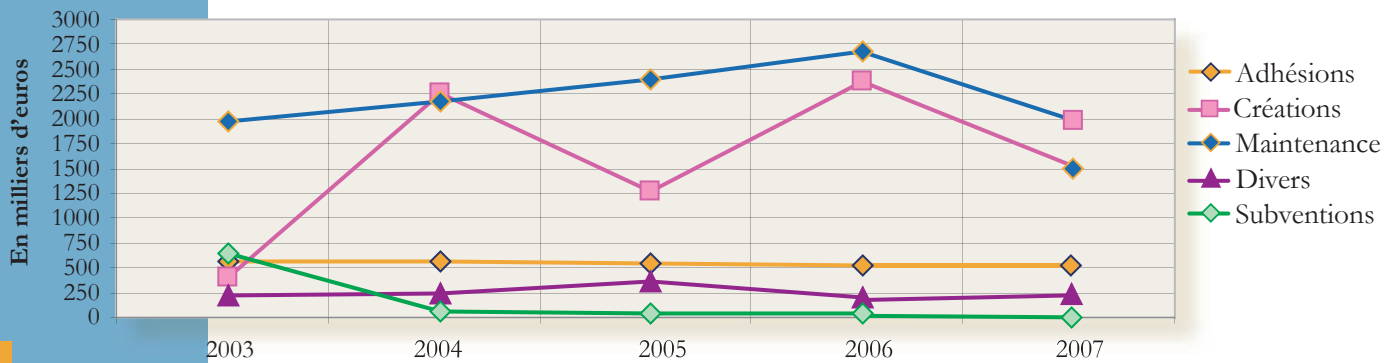
■ Adhésions ■ Créations
 ■ Maintenance ■ Divers
 □ Subventions pour projets

Rappel 2006 (K€) :



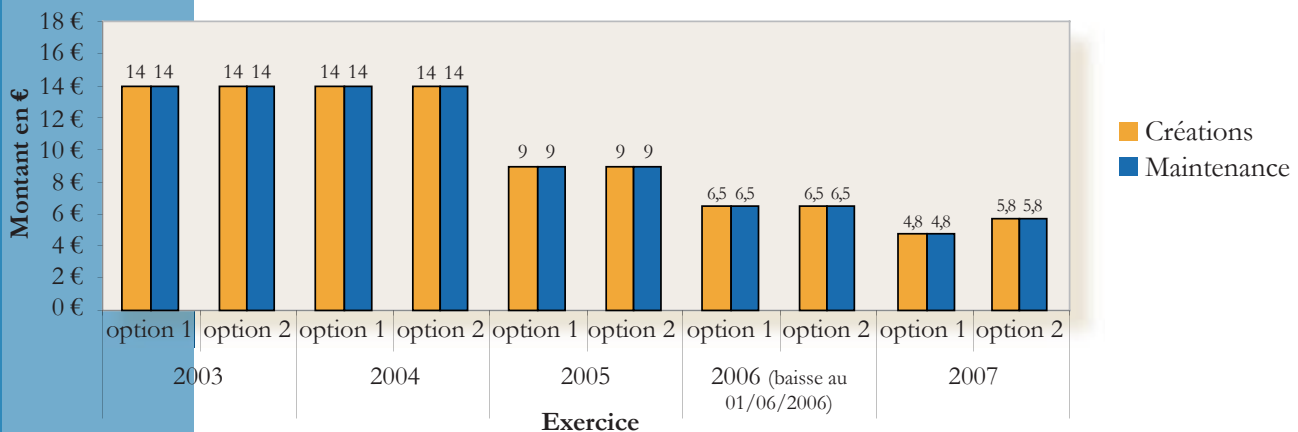
De la même façon, la structure des ressources est affectée par cette évolution des modalités de facturation de la maintenance, qui fait fortement baisser en 2007 la part liée à la maintenance. Pour permettre la comparaison, la part de la maintenance sans évolution des modalités de facturation de la maintenance serait en 2007 de 52% et celle des créations de 35%, soit un différentiel de 6% par rapport en 2006. Les produits de maintenance, soient les ressources les plus récurrentes, représenteraient ainsi plus de la moitié des ressources de l'AFNIC.

Évolution de la structure des ressources :



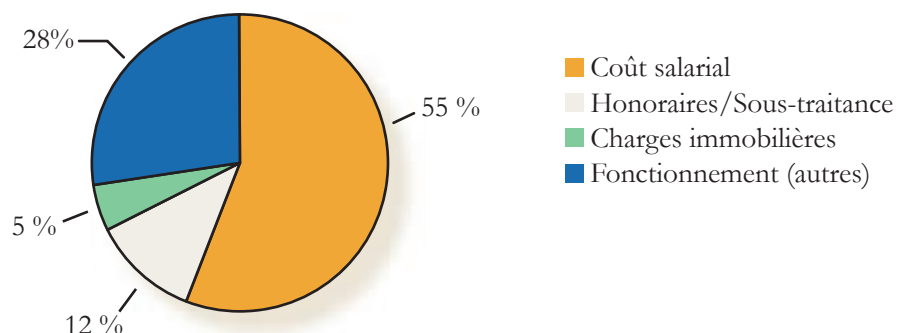
34

Évolution des tarifs de l'AFNIC :



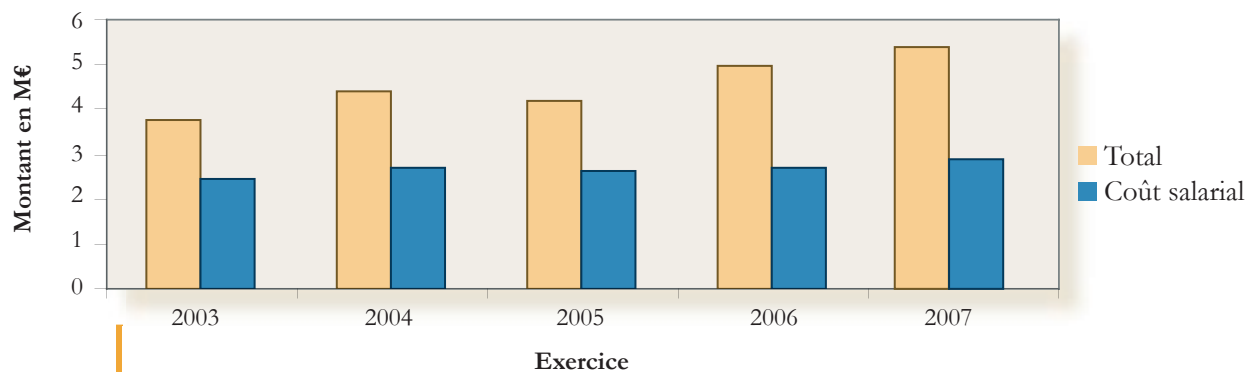
L'AFNIC a maintenu, en 2007, le coût de facturation de ses prestations de services, baissé en juin 2006 lors de l'ouverture du .fr aux particuliers.

Structure des charges de l'AFNIC en 2007 :



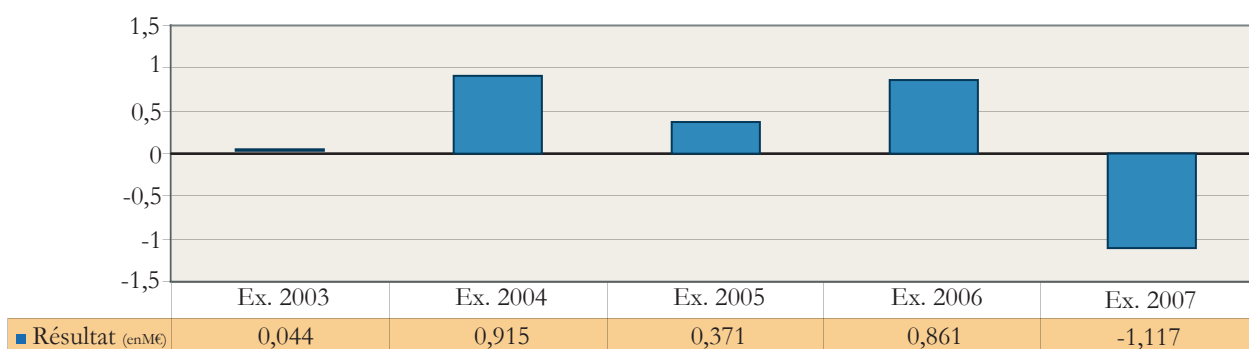
Par rapport à 2006, la part des charges liées aux honoraires et à la sous-traitance est en sensible hausse (passage de 6 à 12%) ; sans surprise, celle liée au coût salarial est toujours la plus importante et en légère hausse sur 2007.

Évolution des charges de l'AFNIC :



Après l'acquisition de machines et une grande campagne de communication sur 2006, c'est le renforcement des ressources humaines, notamment dans les métiers techniques, qui a prévalu en 2007 et se poursuivra activement en 2008.

Évolution du résultat d'exploitation :



Ce dernier graphique, fortement impacté par le changement des modalités de facturation de la maintenance, est peu significatif. Toujours à titre de comparaison, si l'on rajoute les produits constatés d'avance de 2007, le résultat – à modalités de facturation de la maintenance identiques à 2006 - serait excédentaire de 0,259M€.

8 Glossaire

AFNIC

Association Française pour le Nomage Internet en Coopération

ccNSO

country-code Names Supporting Organization

ccTLD

country-code Top Level Domain

CENTR

Council of European National Top-level domain Registries

Charte de nommage

Document regroupant l'ensemble des règles qui gouvernent une extension (ccTLD ou gTLD). Elle couvre théoriquement tous les aspects administratifs, légaux, et parfois même techniques des noms de domaine pouvant être enregistrés sous cette extension.

CNIL

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

DNS

Domain Name System

DoS

Deny of Service

ENUM

tElephone NUmber Mapping

EPP

Extensible Provisioning Protocol

FFTI

Formation de Formateurs en Technologie de l'Information

GAC

Gouvernemental Advisory Committee

IANA

Internet Assigned Numbers Authority

ICANN

Internet Corporation for Assigned Names and Numbers

IDN

Internationalized Domain Name

IETF

The Internet Engineering Task Force

INPI

Institut National de la Propriété Intellectuelle

INRIA

Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique

IPv6

Internet Protocol version 6

ISOC

Internet Society

JRES

Journées Réseaux

NIC

Network Information Center

ONS

Object Naming Service

PARL

Procédures Alternatives de Résolution des Litiges

Registre

Entité (association, société, ...) en charge de la gestion de la base de données des noms de domaine d'un TLD ou des adresses IP pour une région définie.

RFID

Radio Frequency IDentification

RIPE-NCC

Réseau IP Européen - Network Coordination Centre

RSS

Rich Summary Site (résumé complet d'un site) ou Really Simple Syndication (syndication vraiment simple)

SMSI

Sommet Mondial sur la Société de l'Information

SQUAW

Service QUalifié d'Accès aux données Whois

TIC

Technologies de l'Information et de la Communication

TLD

Top Level Domain

Whois

Service permettant d'effectuer des recherches sur les bases des registres afin d'obtenir des informations sur un nom de domaine ou une adresse IP. Il est également d'usage de nommer base « Whois » la ou les bases de données des noms de domaine sur laquelle les services Whois sont utilisés. Ces bases de référencement publient les contacts physiques associés au nom de domaine ou à l'adresse IP (contact administratif, technique, éventuellement facturation).